

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2020

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Bernard LONG, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVIER

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Denis DUGELAY, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Denis DUGELAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
21/10/20	Demande de subvention Section 7 de l'itinéraire cyclable "Gap - Vallée de la Durance " pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Etat :191 256 € (30%) Conseil régional : 318 760 € (50%)	285 200 €
22/10/20	Demande de subvention Section 6 de l'itinéraire cyclable "Gap - Vallée de la Durance " pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Etat : 106 950 € (30%) Conseil régional : 178 250 € (50%)	510 016€
21/10/20	Demande de subvention Section 2, 3 et 4 de l'itinéraire cyclable "Gap - Vallée de la Durance " pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Etat : 803 700 € (32,97%) Conseil régional : 857 500 € (35,17%) FEDER : 289 200 € (11,86%)	1 950 400 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Accord cadre à bon de commande pour la fourniture des repas en liaison chaude (confection et livraison) pour les enfants de l'Accueil de Loisirs de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sur le Site de Tallard, de La Saulce et sur les lieux d'activités	SARL ESMIEU Cyrille. 05190 THEUS	Selon les seuils suivants : Seuil minimum : 1000 repas Seuil maximum : 4500 repas au prix unitaire de 4,35 € TTC € le repas Pour la période du 15 juillet 2020 au 30 octobre 2020	15 JUILLET 2020
MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation du bus n° 47 HEULIEZ GX 117 immatriculé EB-995-XX selon devis N° 20031161 du 06/07/2020 (joint à la présente)	Société CARROSSERIE VINCENT ET FILS 26802 ETOILE SUR RHONE	Conclu pour un montant de 11 004,68 € HT. Durée de livraison de 8 jours.	24 JUILLET 2020
MAPA pour la fourniture par échange standard d'un moteur de type HEULIEZ, pour le bus n° 45 IRISBUS CITELIS 12 immatriculé BE-466-QF selon devis N° 0483 du 06/05/2020	Société ALPES PROVENCE VI 04100 MANOSQUE	Conclu pour un montant de 13 499,75 € HT. Durée de livraison de 8 jours	24 JUILLET 2020
MAPA sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture par échange standard d'une boîte de vitesse ZF, type 5HP504C pour le bus n° 45 IRISBUS CITELIS 12 immatriculé BE-466-QF selon devis N° 20060086 du 05/06/2020	Société BH SERVICE 13 742 VITROLLES	Conclu pour un montant de 10 349,29 € HT. durée de livraison de 8 jours.	24 JUILLET 2020
Avenant n° 1 pour acter les nouvelles modalités de rémunération au marché n° 063A Contractualisation de la nouvelle recette de valorisation versée à la collectivité conformément à leur proposition du 19 février 2020.	Gros environnement Paprec réseau (38350 LA MURE)	Ancienne recette de valorisation : 35 € HT/tonne Nouvelle recette de valorisation : 17 € HT/tonne Incidence financière de l'avenant : moins 18 €HT/tonne Incidence sur les délais : Néant	5 AOÛT 2020
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande ; Lot n° 1 Vitrieres	Société ADN (38602 FONTAINE).	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils de commande : VILLE minimum 3 400 € HT maximum 20 000 € HT CCAS dont EHPAD minimum 600 € HT maximum 4 000 € HT HT AGGLO minimum 1 000 € HT maximum 3 000 € HT	6 AOÛT 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		Total minimum 5 000 € HT maximum 27 000 € HT durée totale 12 mois.	
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande ; Lot n° 2 Sanitaires Publics	Société NERA PROPLETE (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils de commande VILLE : minimum 20 000 € HT maximum 50 000 € HT CCAS dont EHPAD : Sans minimum ni maximum AGGLO : minimum 5 000 € HT maximum 10 000 € HT Total minimum 25 000 € HT maximum 60 000 € HT durée totale 12 mois.	6 AOÛT 2020
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande ; Lot n° 3 Parkings	Société ADN (38602 FONTAINE)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils de commande : VILLE minimum 20 000 € HT maximum 35 000 € HT CCAS dont EHPAD et AGGLO : Sans minimum ni maximum Total minimum 20 000 € HT maximum 35 000 € HT durée totale 12 mois.	6 AOÛT 2020
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande ; Lot n° 4 Prestations Annexes	Société NERA PROPLETE (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils de commande : VILLE : minimum 8 000 € HT maximum 19 000 € HT CCAS dont EHPAD : minimum 600 € HT maximum 2 000 € HT AGGLO : minimum 2 400 € HT maximum 19 000 € HT Total minimum 11 000 € HT maximum 40 000 € HT. durée totale 12 mois.	6 AOÛT 2020
Avenant n° 1 pour acter les nouvelles modalités de rémunération au marché n° 061A18. Contractualisation de la nouvelle recette de valorisation versée à la collectivité conformément à leur proposition du 19 février 2020.	Gros environnement Paprec réseau (38350 LA MURE)	Ancienne recette de valorisation : 45 € HT/tonne Nouvelle recette de valorisation : 10 € HT/tonne Incidence financière de l'avenant : moins 35 € HT/tonne Incidence sur les délais : Néant	17 AOÛT 2020
Procédure restreinte lancée pour la Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour la Réhabilitation de la décharge de Tresbaudon	Liste des candidats admis à proposer une offre en vue de la réalisation des prestations est arrêtée comme suit : Groupe 1 -Groupement SARL VALDECH : SARL ActiPublic, DSC Avocats et dont SARL VALDECH (39800 POLIGNY) est le mandataire. Groupe 2 - Assistance pro_G SAS (05000 GAP) Groupe 3 - SARL ECOGEOS (62000 ARRAS)		17 AOÛT 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour la sécurisation des 23 réservoirs de distribution d'eau potable du territoire de la ville de Gap. Pose de 46 points d'ancrage et délivrance d'un certificat de conformité, constituent une obligation réglementaire. L'absence de sécurisation engage la responsabilité de la Communauté d'Agglomération maître d'ouvrage, à qui incombe la mise en conformité des installations.	Laurent GIROUSSE	Conclu pour un prix de 13 300 € HT, société non assujettie à la TVA.	18 AOÛT 2020
Avenant n° 1 au marché n° 0202000010 Construction de la nouvelle Station d'épuration de type filtres plantes de roseaux du village de Curbans afin de contractualiser la nouvelle répartition entre les membres du groupement conjoint ABRACHY et SYNTEA.	Groupement ABRACHY / SYNTEA	La répartition est modifiée comme suit : Montant global et forfaitaire (inchangé) : 271 627,88 € HT. Prestations ABRACHY : 259 735,44 € HT. Prestations SYNTEA : 11 892,44 € HT. Aucune incidence financière	24 AOÛT 2020
Avenant n° 1 au marché n° 2020200065 d'Aménagement du pôle multimodal et quartier de la gare pour le lot n° 5 : pose et mise en service d'une cabine de w.c. public à nettoyage automatique dont le titulaire est la société TOILITECH (05230 CHORGES) ayant pour sous-traitant la S.A.R.L. EYNAUD Jean-Marie (05003 GAP)	Incidence financière : Montant initial : 52 000 € HT. Prestations supplémentaires : 5 000 € HT. Nouveau montant : 57 000 € HT. (pour mémoire T.V.A. supporté par titulaire et non le sous-traitant) Soit une augmentation de : 9,6 % Aucune Incidence sur les délais.		28 AOÛT 2020
MAPA pour l'achat d'un poste de relevage à Bayard.	Société KSB	Conclu pour un prix de 10038,17 € HT.	11 SEPTEMBRE 2020
Groupement de commande pour l'Accord-cadre mono attributaire à bons de commande, à procédure adaptée pour les Prestations du conseil en communication	Société Sarl MFJC - Agence Kangourou (05000 GAP).	Selon les seuils annuels de commandes suivants : minimum 25 000 € HT et maximum 72 000 € HT. ainsi répartis : Ville de Gap : minimum 20 000 € HT, maximum 50 000 € HT CAGTD : minimum 5 000 € HT, maximum 20 000 € HT CCAS : sans minimum, maximum 2 000 € HT pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois 12 mois.	14 SEPTEMBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>Accord-cadre pour le groupement de commandes pour le Diagnostic de présence d'amiante et d'HAP dans les enrobés</p>	<p>Société A.C. ENVIRONNEMENT (38240 MEYLAN).</p>	<p>Définie comme sui : Ville de Gap Minimum 2 000 HT € Maximum 30 000 HT € CAGTD sans Minimum Maximum 5 000 HT € Seuils annuels Minimum 2 000 € HT Maximum 35 000 € HT, Seuils sur 4 ans Minimum 8 000 € HT Maximum 140 000 € HT Reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.</p>	<p>14 OCTOBRE 2020</p>
<p>Appel d'Offres lancée pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 4 lots dont : lot n°3 : Prise en charge, transport et traitement des gravats lot n°4 :Prise en charge, transport et traitement du bois en mélange</p>	<p>La consultation est déclarée infructueuse en raison d'offres inacceptables. Une seule offre a été reçue pour les lots 3 et 4. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises éventuellement modifié.</p>		<p>3 NOVEMBRE 2020</p>
<p>Appel d'Offres lancée pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 4 lots dont : lot n°10 : Prise en charge, transport et traitement des déchets plâtres;</p>	<p>La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Une réflexion à l'échelle du territoire de l'agglomération, sur l'ensemble de ces sites de dépôts potentiels de plâtre doit être engagée pour estimer les besoins et la nécessité éventuel de les satisfaire dans le cadre d'une consultation globale.</p>		<p>12 NOVEMBRE 2020</p>
<p>Consultation lancée pour l'Accord-cadre portant pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots dont : lot n°1 : Prise en charge et transport des déchets verts et déchets verts broyés lot n°2 : Prise en charge, transport et tri des cartons</p>	<p>La consultation est déclarée infructueuse en raison d'offres inacceptables. Une seule offre a été reçue pour les lots 1 et 2. Une nouvelle procédure sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises éventuellement modifié.</p>		<p>12 NOVEMBRE 2020</p>
<p>Marché pour la Mission d'Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage pour la Réhabilitation de la décharge de Tresbaudon sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-</p>	<p>SAS ASSISTANCE PRO G (05000 GAP).</p>	<p>Selon un montant global et forfaitaire de 7 700 € HT décomposé comme suit : Phase 1: 3 500 € HT Phase 2 : 3 000 € HT Phase 3 : 1 200€ HT Durée de 12 mois.</p>	<p>13 NOVEMBRE 2020</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Durance			
MAPA pour l'achat de 4 racleurs complets pour la station d'épuration	Société Belfanti Hocquaux - SAS Lahoute	Conclu pour un prix de 4200 € HT	13 NOVEMBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Information sur les marchés subséquents : pour la fourniture d'énergie

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA DÉCISION
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 5 (AVRIL 2020) à l'accord- cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON)	Conclu pour la période du 01/04/20 au 30/04/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m3)- Quantité : maximales mètres cubes (m³) SP95 E5 : 1 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 10	26 MARS 2020
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 6 (MAI 2020) à l'accord- cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON)	Conclu pour la période du 01/05/20 au 31/05/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m3)- Quantité : maximales mètres cubes (m³) SP95 E5 : 1 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 10	30 AVRIL 2020
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 7 (JUIN 2020) à l'accord- cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	SAS SUDALPII LECLERC CARBURANT (05000 GAP)	Conclu pour la période du 01/06/20 au 30/06/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m3)- Quantité : maximales mètres cubes (m³) SP95 E5 : 1 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 11	28 MAI 2020
Groupement de commande Accord-cadre de fournitures courantes et services à marché subséquent n° 2020200021 conclu	EDSB L'AGENCE SA (05100 BRIANÇON)	Montant global annuel : 1 339 971,31 € HT Durée 2 ans	28 MAI 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

suite à un appel d'offres ouvert relatif à fourniture d'électricité rendu site et services associés à cette fourniture			
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 8 (JUILLET 2020) à l'accord-cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON)	Conclu pour la période du 01/07/20 au 31/07/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m ³)- Quantité : maximales mètres cubes (m ³) SP95 E5 : 7 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 11	01 JUILLET 2020
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 9 (AOUT 2020) à l'accord-cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	SUDALP II LECLERC CARBURANT	Conclu pour la période du 01/08/20 au 31/08/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m ³)- Quantité : maximales mètres cubes (m ³) SP95 E5 : 1 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 11	27 JUILLET 2020
Groupement de commande Consultation lancé le Marché subséquent n° 9 (AOUT 2020) à l'accord-cadre de fourniture de carburants et de combustibles lot n° 1 fourniture de carburants	CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON)	Conclu pour la période du 01/08/20 au 31/08/20 et selon les seuils de commandes suivants : sans quantité minimales mètres cubes (m ³)- Quantité : maximales mètres cubes (m ³) SP95 E5 : 1 Gazole B7 (0° et/ou - 15°) : 80 GNR B30(-12° et/ou - 21°) : 11	01 SEPTEMBRE 2020

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
-----------	-----------	--------------------	--

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>Groupement de commande Accord-cadre de fournitures courantes et de services conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public Lot n°1 Sources lumineuses et appareillages associés</p>	<p>Société REXEL (05000 GAP)</p>	<p>Montant total pour la durée du marché HT : minimum : 50 000 € maximum : 360 000 € Dont part VILLE : minimum : 45 000 maximum : 360 000 CCAS EHPAD : minimum : 2 000 € maximum : 20 000 € CAGTD : minimum : 3 000 € maximum : 40 000 € Totaux minimum : 320 000 € HT. Totaux maximum : 2 340 000 € HT. Durée de 48 mois.</p>	<p>29 avril 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre de fournitures courantes et de services conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot n°2 Matériel électrique bâtiment et industriel</p>	<p>Société REXEL (05000 GAP)</p>	<p>Montant total pour la durée du marché HT : minimum : 180 000 € maximum : 1 300 000 € Dont part VILLE : minimum : 169 000 maximum : 980 000 CCAS EHPAD : minimum : 1 000 € maximum : 20 000 € CAGTD : minimum : 10 000 € maximum : 300 000 € Totaux minimum : 320 000 € HT. Totaux maximum : 2 340 000 € HT. Durée de 48 mois.</p>	<p>29 avril 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre de fournitures courantes et de services conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot n°3 : Ensembles lumineux complets d'éclairage public et matériels</p>	<p>Société ETEC (05000 GAP)</p>	<p>Montant total pour la durée du marché HT : minimum : 15 000 € maximum : 90 000 € Dont part VILLE : minimum : 15 000 maximum : 90 000 CCAS EHPAD : sans minimum ni maximum CAGTD : sans minimum ni maximum Totaux minimum : 320 000 € HT. Totaux maximum : 2 340 000 € HT. Durée de 48 mois.</p>	<p>29 avril 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre de</p>	<p>Société ETEC (05000 GAP)</p>	<p>Montant total pour la durée du marché HT : minimum : 30 000 €</p>	<p>29 avril 2020</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>fournitures courantes et de services conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot n° 4 : Mats génériques et accessoires d'éclairage public</p>		<p>maximum : 180 000 € Dont part VILLE : minimum : 30 000 maximum : 180 000 CCAS EHPAD : sans minimum ni maximum CAGTD : sans minimum ni maximum Totaux minimum : 320 000 € HT. Totaux maximum : 2 340 000 € HT. Durée de 48 mois.</p>	
<p>Groupement de commande Accord-cadre de fournitures courantes et de services conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot n° 5 : Matériel d'illuminations fêtes de fin d'année</p>	<p>SAS Blachere Illumination (84400 APTE)</p>	<p>Montant total pour la durée du marché HT : minimum : 45 000 € maximum : 270 000 € Dont part VILLE : minimum : 45 000 maximum : 270 000 CCAS EHPAD : sans minimum ni maximum CAGTD : sans minimum ni maximum Totaux minimum : 320 000 € HT. Totaux maximum : 2 340 000 € HT. Durée de 48 mois.</p>	<p>29 avril 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre multi-attributaires de techniques de l'information et de la communication à marché subséquent conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériel informatique, logiciels et consommables lot n° 1 Matériel informatique</p>	<p>- MAKESOFT (33450 SAINT LOUBES) - ALPES CONSEIL INFORMATIQUE (ACI) (05000 GAP) - MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)</p>	<p>Les seuils de commandes des prestations pour chaque période (annuelle) sont définis comme suit : minimum HT : 17 400 € maximum HT : 100 100 € VILLE Seuil minimum HT : 16 600 € Seuil maximum HT: 2 500 € CAGTD Seuil minimum HT : 800 € - Seuil maximum HT: 8 400 € CCAS + EHPAD sans minimum-Seuil maximum HT: 29 200 € EHPAD sans minimum-Seuil maximum HT: 25 200 € Période initiale 12 mois. reconduit tacitement 3 fois 1 an jusqu'à son terme. Soit 48 mois. Chaque marché subséquent détermine son propre délai ou sa durée d'exécution, et sera lancé à la survenance du besoin.</p>	<p>30 JUILLET 2020</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>Groupement de commande Accord-cadre multi-attributaires de techniques de l'information et de la communication à marché subséquent conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériel informatique, logiciels et consommables lot n° 3 logiciels et licences</p>	<p>- MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE) - ALPES CONSEIL INFORMATIQUE (ACI) (05000 GAP)</p>	<p>Les seuils de commandes des prestations pour chaque période (annuelle) sont définis comme suit : minimum HT : 800 € maximum HT : 12 600 € VILLE Seuil minimum HT : 800 € Seuil maximum HT: 4 200 € CAGTD Sans minimum - Seuil maximum HT: 4 200 € -CCAS + EHPAD sans minimum-Seuil maximum HT: 4 200 € EHPAD sans minimum-Seuil maximum HT: 2 100 € Période initiale 12 mois. reconduit tacitement 3 fois 1 an jusqu'à son terme. Soit 48 mois. Chaque marché subséquent détermine son propre délai ou sa durée d'exécution, et sera lancé à la survenance du besoin.</p>	<p>30 JUILLET 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions lot n° 1 véhicules neufs et d'occasions inférieurs à 3.5 T-Citadines et utilitaires</p>	<p>-PB ENVIRONNEMENT (13410 LAMBESC) -NEGOCYAL (73420 VOGLANS) -MAN TRUCK & BUS FRANCE (69740 GENAS) -SCAG (05000 GAP) -GAP AUTO (05000 GAP) -SAFA (05000 GAP) -ATIS (13015 MARSEILLE) -ACCESS AUTO (05000 GAP) -AZUR TRUCKS DISTRIBUTION (83210 LA FARLEDE)</p>	<p>Les marchés subséquents seront lancés à la survenance du besoin. Le montant est défini comme suit : CCAS : sans minimum maximum : 50 000€ HT VILLE : sans minimum maximum : 220 000€ HT CAGTD : sans minimum maximum : 100 000€ HT TOTAL annuel sans minimum - maximum : 370 000 € HT Durée de 1 an reconductible 3 fois par reconduction tacite, dans les mêmes termes, sauf envoi par la Ville d'une lettre de dénonciation 2 mois avant la fin de la période en cours. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans soit 48 mois. Les délais de livraison seront précisés par marché subséquent.</p>	<p>4 AOÛT 2020</p>
<p>Groupement de commande Accord-cadre multi-</p>	<p>-MAN TRUCK & BUS FRANCE (69740 GENAS)</p>	<p>Les marchés subséquents seront lancés à la survenance</p>	<p>4 AOÛT 2020</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>attributaire à marchés subséquents conclu suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions lot n°2 véhicules neufs et d'occasions supérieurs à 3.5 T-Citadines et utilitaires</p>	<p>-SCAG CITROËN GAP) (05000 GAP) -GAP AUTOMOBILES (05000 GAP) -AZUR TRUCKS DISTRIBUTION (83210 LA FARLEDE) - FAUN ENVIRONNEMENT (07500 GUIHERAND-GRANGES) -IVECO PROVENCE (06270 VILLENEUVE-LOUBET) -DAGA MERCEDES BENZ (04200 SISTERON)</p>	<p>du besoin. Le montant est défini comme suit : CCAS : sans minimum maximum : 50 000€ HT VILLE : sans minimum maximum : 220 000€ HT CAGTD : sans minimum maximum : 100 000€ HT TOTAL annuel sans minimum - maximum : 370 000 € HT Durée de 1 an reconductible 3 fois par reconduction tacite, dans les mêmes termes, sauf envoi par la Ville d'une lettre de dénonciation 2 mois avant la fin de la période en cours. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans soit 48 mois. Les délais de livraison seront précisés par marché subséquent. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.</p>	
--	--	---	--

Information sur les marchés subséquents : pour la fourniture d'énergie

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
<p>Groupement de commande consultation lancée le 12 Octobre 2020. Marché subséquent n°5, pour le mois d'Octobre 2020 à l'accord-cadre de fourniture de carburants et de combustibles. lot n°2 de fourniture de combustible</p>	<p>Société E. LELERC SAS SUDALPII (05000 GAP)</p>	<p>Selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustibles NORMAL Quantités minimales mètres cubes (m3) : 15.000 Quantités maximales mètres cubes (m3) : 20.000 Fourniture de combustibles GRAND FROID Quantités minimales mètres cubes (m3) : 1.200 Quantités maximales mètres cubes (m3) :</p>	<p>14 OCTOBRE 2020</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		2.200 Totaux Quantités minimales mètres cubes (m3) :16.200 Quantités maximales mètres cubes (m3) 22.200. pour la période du 14 octobre au 31 octobre 2020	
--	--	--	--

Information sur les marchés subséquents :

Groupement de commande Accord-cadre multi-attributaires de techniques de l'information et de la communication à marché subséquent conclu le 30 juillet 2020, suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériel informatique, logiciels et consommables

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n° 1 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition de 43 écrans dell	MAKESOFT (33450 SINT LOUBES)	4 257 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 2 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition de 20 PC LENOVO	MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)	8 358 € HT. durée de 6 mois.	16 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 3 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition de station de travail	ALPES CONSEIL INFORMATIQUE - ACI (05000 GAP)	896,26 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 5 lot n° 1 Matériel informatique tablette ipad quattro	ALPES CONSEIL INFORMATIQUE - ACI (05000 GAP)	315,45 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 6 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition PC portable	MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)	459,26 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 7 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition Adaptateurs	ALPES CONSEIL INFORMATIQUE - ACI (05000 GAP)	92 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 1 lot n° 2 Consommables d'imprimantes Cartouche noire pour imprimante cartouches de toner pour imprimante	TG INFORMATIQUE (13011 MARSEILLE)	63,32 € HT. durée de 6 mois.	15 OCTOBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

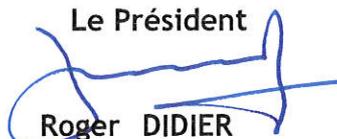
Marché subséquent n° 1 lot n° 4 matériel réseau renouvellement switches	SFR (75015 PARIS)	1 506,94 € HT. durée de 6 mois.	21 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 2 lot n° 4 matériel réseau Bornes Wifi Quattro	MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)	321,49 € HT. durée de 6 mois.	21 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 8 lot n° 1 Matériel informatique Etui Coque Bumper compatible avec samsung galaxy	MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)	45 € HT. durée de 6 mois.	26 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 9 lot n° 1 Matériel informatique Acquisition Adaptateurs claviers, souris, tapis de souris mousse, webcam NGS	ALPES CONSEIL INFORMATIQUE - ACI (05000 GAP)	498,77 € HT. durée de 6 mois.	27 OCTOBRE 2020
Marché subséquent n° 1 lot n° 3 logiciels et licences Licence perpetuelle ACROBAT et licence PHOTOSHOP 1 an	MEDIACOM SYSTEME (13382 MARSEILLE)	850,88 € HT. durée de 6 mois.	27 OCTOBRE 2020

AFFAIRES JURIDIQUES :

- Pré-contentieux Expertise STEP de La Saulce : Rouanet Avocats (prix selon procédure)
- Note juridique Agents du Service public industriel et commercial des Transports Urbains : ALPAZUR (4 400€ TTC)

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **16 DEC. 2020**

Affiché ou publié le : **16 DEC. 2020**